

## Liste des délibérations examinées lors du Conseil municipal du jeudi 24 octobre 2024

### Finances

- **Délibération 73/2024 : APPROUVÉE**  
Décision modificative n°8 du budget principal sur l'exercice 2024 : ajustements divers
- **Délibération 74/2024 : APPROUVÉE**  
Décision modificative n°1 du budget annexe "Gestion des locaux commerciaux et de services" sur l'exercice 2024 : ouverture de crédits au chapitre 16
- **Délibération 75/2024 : APPROUVÉE**  
Convention de reversement entre budget principal et budget CCAS
- **Délibération 76/2024 : APPROUVÉE**  
Convention de reversement entre budget principal de la commune et budget annexe Gestion des locaux commerciaux et de services

### Affaires générales

- **Délibération 77/2024 : APPROUVÉE**  
Délibération concernant les modalités de publication des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants.

### Ressources humaines

- **Délibération 78/2024 : APPROUVÉE**  
Délibération pour la création d'emploi de responsable - pôle médiathèque et culture - au grade d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet.
- **Délibération 79/2024 : APPROUVÉE**  
Délibération pour la création d'emplois permanents à compter du 1er janvier 2025.
- **Délibération 80/2024 : APPROUVÉE**  
Délibération relative aux nouvelles modalités d'exercice du télétravail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- **Délibération 81/2024 : APPROUVÉE**  
Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention d'adhésion à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

### Communauté de communes du Grand Chambord

- **Délibération 82/2024 : APPROUVÉE**  
Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition de terrain concernant la parcelle AR 267 située « les Quatre Arpents » dans le cadre de la compétence « eau potable ».
- **Délibération 83/2024 : APPROUVÉE**  
Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition de terrain concernant la parcelle AM 147 située « les enclôtures » dans le cadre de la compétence « eau potable ».